

PROCES VERBAL – Actes communicables Réunion CCAS du 5 septembre 2023

Présents : Marie-Madeleine BERNARD, Dominique GARNIER, Bernard GRACINEAU, Frédéric HERAUD, Stéphanie MARTINEAU, Louissette OUVRARD, Bernadette SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE

Excusés : Nicole BECAUD (pouvoir Louissette OUVRARD), Pierre CASSARD (pouvoir Dominique GARNIER), Laurent FAVREAU (pouvoir Stéphanie MARTINEAU), Marie-Annick SAUPIN (pouvoir Bernadette SELIN), Marcel GIRAUDEAU

ACTION SOCIALE

1 – Présentation de l'association « Les Venansaltaises en 4L »

Cette présentation faite suite à une rencontre en présence de M. Le Président du CCAS et de Mme La Vice-Présidente du CCAS.

Coralie GUILLOTEAU et Manon SOCHELEAU ont créé une association pour réaliser leur projet Les Venansaltaises en 4L.

Le 4L Trophy est le plus grand raid de jeunes d'Europe, une aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants et jeunes actifs âgés de 18 à 28 ans. 1 200 équipages s'élanceront à bord de leur 4L du 15 au 25/02/2024. L'objectif est de se dépasser, sortir de sa zone de confort tout en réalisant une action humanitaire. Cela se déroule au Maroc.

Pour réaliser leur rêve, Coralie et Manon recherchent des sponsors pour couvrir leur budget qui avoisine la somme de 10 000 €. Elles sollicitent donc les collectivités, les entreprises locales et extérieures, ...

Un partenariat avec les écoles de Venansault pourrait avoir lieu pour la collecte de fournitures scolaires qui seront amenées au Maroc.

Des pages internet ont été créées afin d'être suivies dans leur aventure. Pour joindre Coralie et Manon, il faut les joindre au 06 95 01 03 64 pour Coralie, 07 83 06 98 65 pour Manon.

Suite à la présentation, Mme La Vice-Présidente explique l'intérêt du projet pour la commune. Le fait de pouvoir faire de l'information auprès des écoles, du foyer de jeunes, ... va faire du lien sur la commune. Le bilan après le 4L Trophy sera aussi important pour montrer le résultat aux enfants et aux adolescents et ainsi leur montrer que tout projet est réalisable.

Marie-Madeleine BERNARD interpelle la commission sur la décision à prendre. Mme La Vice-Présidente explique que la décision ne sera pas prise ce jour et que les démarches de collectes des participantes doivent avancer. Le CCAS peut accompagner ce projet, mais il faut qu'il soit plus concret. L'ancrage territorial est mis en avant.

Décision du CCAS : *évoquer ce point lors du prochain CCAS pour voir où en est l'avancée du dossier.*

2- Subvention aux associations

Mme La Vice-Présidente propose à la commission de verser aux associations suivantes ayant fait une demande de subvention les sommes suivantes :

- Banque alimentaire : 1 000 €
- Secours catholique : 1 000 €
- Mirana : 600 €
- Savena : 600 €
- Amicale des résidents : 2 000 €
- Téléthon : 200 €

Bernadette SELIN interpelle Mme La Vice-Présidente pour savoir à qui est versé la subvention Banque alimentaire étant donné que le prix des denrées alimentaires a nettement augmenté.

La subvention pour l'Amicale des Résidents permet d'offrir des animations auprès des résidents de l'EHPAD. Le montant demandé par l'Amicale est de 1 500 €, mais un déficit est connu pour 475 €. Le concours de belote en 2022 n'a pas fonctionné et ne sera pas reconduit. La fête des familles s'est très bien passée, mais le nombre de participants n'était pas suffisant.

Même si l'EHPAD ne sera plus de la compétence du CCAS de Venansault, ce dernier pourra toujours accorder une subvention à l'Amicale.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

3- Loyer maison 40 rue Pierre Nicolas Loué

Mme La Vice-Présidente propose à la commission de fixer un montant de loyer pour la maison située 40 rue Pierre Nicolas Loué qui est désormais propriété du CCAS. Afin de ne pas laisser la maison à l'abandon et avant de concrétiser le projet Parcours de Vie, il paraît judicieux de pouvoir la mettre à la location.

Mme La Vice-Présidente rappelle qu'il s'agit d'un ensemble immobilier, clos de murs, de grillages et de haies avec la présence de deux corps de bâtiments distincts :

- D'une part une maison d'habitation des années 1970 intégralement rénovée, d'une surface habitable de 97 m² sur 2 niveaux : à l'étage, une entrée avec placard desservant une salle à manger/salon, une cuisine ouverte aménagée et équipée, une salle de bain (baignoire + douche), un WC et 2 chambres, et avec au sous-sol une cuisine ouverte/salon-salle à manger, un WC, une salle d'eau, une buanderie, 2 chambres, une chaufferie et une cave. La maison bénéficie d'une terrasse suspendue sur structure métallique à l'arrière,

- D'autre part, un garage en fond de parcelle, adossé à un appentis sous porche couvert (sol en ciment, murs parpaings et toiture micro-ciment)

Après avis, du notaire ayant vendu le bien et d'une agence immobilière, le bien est estimé entre 7.1 € et 10 € le m² pour 97m² habitables soit entre 776 € et 970 € pour le notaire et entre 690 € et 859 € pour l'agence Orpi immobilier.

Mme La Vice-Présidente propose de fixer le loyer à 776 € par mois (soit 8 € le m²)

Bernadette SELIN évoque pour elle une minimisation du loyer et ne comprend pas pourquoi ce loyer serait non en adéquation avec ce qui se fait étant donné que le bien appartient au CCAS.

Louissette OUVRARD propose un loyer à 800 € et évoque le fait que deux logements auraient pu être faits.

Mme La Vice-Présidente explique qu'un locataire est prévu pour la fin de l'année 2023 pour quelques mois. Au départ de ce dernier, le logement pourrait être scindé en deux pour faire deux locatifs. Une proposition sera faite au cabinet médical pour le logement des médecins remplaçants moyennant un loyer. Une partie du logement peut aussi intéresser les assistantes maternelles de la MAM, qui devront libérer leur logement actuel pour le projet du Parcours de vie. Une nouvelle délibération relative à ce loyer sera à prendre l'an prochain en fonction de la séparation du logement.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

4 – Subventions aux écoles venansaltaises

Mme La Vice-Présidente rappelle à la commission administrative qu'il est de tradition pour le CCAS de verser une subvention aux écoles de Venansault. Stéphanie MARTINEAU présente les demandes des écoles : un projet de chorale, un projet théâtral, des rencontres sportives avec le RVBC de la Roche-sur-Yon sont en réflexion pour l'année scolaire qui débute.

Mme La Vice-Présidente précise que l'objectif de la subvention versée par le CCAS aux écoles est d'animer une action générale de prévention et de développement sociale sur son territoire.

Il est habituellement versé 2.70 € par élève. Isabelle THAREAU GUEYE évoque l'inflation et propose une augmentation de la participation par élève à hauteur de 3 € par élève.

Il est proposé de verser 3 € par élève à chaque école et en fonction du nombre d'élèves présents le jour de la rentrée, ce qui représente 146 € en plus pour cette année.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

5 – Questions diverses

- Dispositif « Argent de Poche » : Mme La Vice-Présidente explique que 29 jeunes ont été accueillis cet été, ce qui représente 429 heures de travail soit 2 220 € versés. Des travaux ont été conduits à l'EHPAD et dans pratiquement tous les services et bâtiments de la collectivité. Le bilan est très positif, il est à noter quand même un manque d'investissement pour certains jeunes. Frédéric HERAUD interpelle sur la faible rémunération octroyée aux jeunes du dispositif, Emilie BIRON explique que le droit du travail ne s'applique pas au dispositif « Argent de poche », les jeunes peuvent donc être rémunérés en dessous du SMIC.

- Monalisa : Mme La Vice-Présidente organise une réunion avec les équipes citoyennes du dispositif le 11 septembre afin de faire un bilan suite aux visites. Il est important de voir ce qui est à améliorer. Une invitation est aussi parvenue en mairie pour une rencontre et l'assemblée générale de l'association départementale Monalisa le 27 septembre, Mme La Vice-Présidente et Emilie BIRON y participeront.

- Mutuelle communale : le dossier avance. La mairie est uniquement un élément facilitateur dans cette mise en place. Ce partenariat, mis en place avec les assurances, permettra d'alléger le coût de la mutuelle santé destinée aux habitants. En fonction des retours suite à l'appel à partenariat, les habitants auront le libre choix entre deux organismes de mutuelle santé. Bernadette SELIN exprime son désaccord vers ce système, elle estime que le CCAS devrait choisir une seule mutuelle et ne pas laisser le choix aux habitants de plusieurs possibilités.

- Balade en triporteur : 14 bénévoles sont volontaires pour conduire les triporteurs et chacun a eu une formation. 36 sorties ont été réalisées depuis sa mise en place. 1 triporteur a été prêté pour un forum des associations aux Sables d'Olonne le 2-3 septembre. Le 15 février prochain, les triporteurs iront à la salle du Bourg sous la Roche pour une présentation lors du forum Bien vieillir à domicile.

EHPAD

1- Décision modificative au budget prévisionnel

Mme La Vice-Présidente informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés pour pouvoir permettre au comptable public la mise en paiement des charges de fin d'année. L'Agence Régionale de Santé a octroyé des fonds complémentaires à hauteur de 27 854.65 euros par rapport au vote du budget prévisionnel. Cette somme doit être portée en recettes mais aussi en augmentation des dépenses. Une répartition devra aussi être faite entre les sections tarifaires afin que le CTI qui est pris en charge par l'ARS soit sur les 3 sections.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Prog.	Montant	Compte	Prog.	Montant
Rémunération principale	64111	2	91 320,78			
Rémunération principale	64111	4	45,89			
Rémunération principale	64111	5	-63 512,02			
Hébergement permanent des résidents				735111	2	-100 092,67
Autres financements complémentaires				7351128	4	86 130,52
Autres financements complémentaires				7351128	5	41 816,80
Fonctionnement			27 854,65			27 854,65

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

2- Questions diverses

Prêt du véhicule aux familles : après échange avec l'assurance, le CCAS est en droit d'exiger du loueur qu'il souscrive un contrat temporaire auprès de son assureur afin d'assurer le véhicule aux garanties équivalentes (tout risque) le temps de son utilisation. La franchise et l'impact sur le bonus ne seront donc plus associés à l'EHPAD. La délibération antérieurement prise sera mise à jour en précisant ce point.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

Sonia LAUTRU informe les membres du CCAS de sa mutation au 1^{er} novembre vers l'EHPAD de Chantonay. Le recrutement du poste de direction est en cours et est assuré conjointement avec la mairie de Venansault et l'Agglomération de la Roche-sur-Yon. Sonia LAUTRU quittera ses fonctions le 31/10/2023.

EHPAA

Pas de point à l'ordre du jour

AGENDA

17/10	à 20h00	CCAS
23/11	à 20h00	CCAS
5/12	à 14h30	Goûter du CCAS
18/12	à 20h00	CCAS
19/12	à 12h00	Repas de Noël de l'EHPAD

Prochaine réunion le 17/10 à 20h à l'EHPAD